

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-5-2-3

Séance du lundi 19 juin 2023

SOUTIEN AUX ACTIONS DES CHAMBRES CONSULAIRES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à BETLZUNG Maxime
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas
DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis
ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES :

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale,
SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-5-2-2 du 8 décembre 2022 relative au développement de la Marque Alsace et de ses déclinaisons,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 des politiques en faveur de l'attractivité et du tourisme,

VU la convention cadre de partenariat 2022-2025 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de métiers d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 1^{er} juin 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Concernant la cérémonie « Trophées Alsace Export » 2023 :

- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole axé sur la remise du Trophée Export, catégorie Transfrontalier pour l'année 2023 ;

- Approuve la convention de partenariat TROPHEES ALSACE EXPORT 2023 y afférente, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

- Attribue une subvention de fonctionnement de 10 800 euros à la CCI Alsace Eurométropole pour l'année 2023,

Concernant le salon Trendy « Mobilités & Énergies » 2023 :

- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;

- Approuve la convention de partenariat SALON TRENDY « MOBILITES & ENERGIES » 2023 y afférente, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

- Attribue une subvention de fonctionnement de 10 800 euros à la CCI Alsace Eurométropole pour l'année 2023,

Concernant le job dating « je ne suis pas un cv » 2023 :

- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;

- Attribue une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour l'année 2023 ;

Concernant la « Fête de l'Artisanat » 2023 :

- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace ;

- Attribue une subvention de fonctionnement de 7 200 euros à la Chambre de Métiers d'Alsace pour la réalisation de la Fête de l'Artisanat 2023.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P056	O035	P056E027	T05	(3190) 65-657381-60	7 200 €
P056	O035	P056E027	T09	(3190) 65-657381-60	10 800 €
P056	O035	P056E027	T08	(3190) 65-657381-60	10 800 €
P056	O035	P056E027	T10	(3190) 65-657381-60	2 000 €
TOTAL					30 800 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote